

Forme d'intervention :

Assurance-crédit

Escompte par l'ONDD

Stabilisation des intérêts

Bonification d'intérêt

Bonification d'intérêt et don complémentaire

Don pur

Prêt d'État à État

***Notice explicative***

**OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE (ONDD)**  
Underwriting  
Rue Montoyer 3  
B-1000 Bruxelles

**FINEXPO**  
Comité de soutien financier à l'exportation de biens d'équipement  
SPF Affaires étrangères: rue des petits Carmes 15, B-1000 Bruxelles  
SPF Finances: Avenue des Arts 30, B-1040 Bruxelles

#### FORME D'INTERVENTION:

**Assurance-crédit:** documents I et II – destinés à l'ONDD

**Escompte par l'ONDD :** documents I et III – destinés à l'ONDD

**Stabilisation des intérêts:** documents I et IV – destinés à Finexpo (Affaires étrangères)

**Bonification d'intérêt:** documents I et V – destinés à Finexpo (Affaires étrangères)

**Bonification d'intérêt et don complémentaire:** documents I et IV – destinés à Finexpo (Affaires étrangères)

**Don pur:** documents I et V – destinés à Finexpo (Affaires étrangères)

**Prêt d'Etat à Etat:** documents I et V – destinés à Finexpo (Finances et Affaires étrangères)

Exportateur	Pays	Montant du contrat	Nom du projet	Forme d'intervention*

#### DECLARATION ET SIGNATURE DU/DES DEMANDEUR(S)

- 1) L'exportateur accepte que le volet de sa comptabilité relatif à la présente opération puisse faire l'objet d'un examen à la demande de l'ONDD et/ou de Finexpo et/ou qu'il puisse être procédé à des contrôles de prix et/ou d'origine des marchandises.
- 2) Le(s) soussigné(s) déclare(nt):
  - > que les informations fournies sont correctes et présentent une image complète de l'opération telle qu'elle lui/leur est connue lors de l'introduction de la demande.
  - > que l'exportateur ainsi que la banque intervenante ont pris connaissance de la loi du 9 juin 1999 relative à l'approbation de la Convention pour la lutte contre la corruption des fonctionnaires publics étrangers dans les opérations commerciales internationales, conclue le 17 décembre 1997 à Paris, ainsi que de la loi du 9 février 1999 relative à la lutte contre la corruption telle que modifiée par la loi du 1er septembre 2006, M.B. du 4 mai 2007.
  - > qu'eux-mêmes ainsi que toute personne agissant pour leur(s) compte(s) (par exemple, des agents) se conforment et continueront à se conformer à cette législation pendant toute la durée d'exécution du contrat, sachant que chaque infraction expose les parties concernées à des sanctions allant de l'annulation du contrat d'assurance à l'exclusion de toute aide concessionnelle ultérieure.
  - > qu'ils ne figurent pas sur les listes d'exclusion accessibles au public des institutions financières internationales suivantes: Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque inter-américaine de développement.
  - > qu'ils s'engagent à révéler si eux-mêmes, ou toute personne agissant pour leur(s) compte(s) dans le cadre de la transaction font l'objet de poursuites devant un tribunal national ou une instance administrative, ou, au cours des cinq années ayant précédé la demande, ont été condamnés par un tribunal national ou ont fait l'objet de mesures administratives nationales équivalentes pour infraction aux lois concernant la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers d'un pays quelconque.

\* choix entre stabilisation des taux d'intérêt, bonification d'intérêt, bonification d'intérêt et don complémentaire, don pur et prêt d'Etat à Etat

Consultez la [loi du 9 juin 1999](#) (M.B. du 20/11/1999) portant assentiment à la Convention pour la lutte contre la corruption des fonctionnaires publics étrangers dans les opérations commerciales internationales.

- > qu'il(s) fera/feront part de toute modification et/ou de toute information complémentaire relative à la présente déclaration ou concernant le contenu du formulaire, et ce dès que possible à l'ONDD et/ou à Finexpo.
- > qu'il(s) respecte(nt) les normes sanctionnées par le droit pénal international (comme décrit dans la notice explicative) et par le droit pénal Belge sachant que chaque infraction du droit pénal international ou droit pénal Belge constitue une exclusion du droit de l'indemnité sous le contrat d'assurance,
- > qu'il(s) a/ont pris connaissance des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, comme décrits dans la notice explicative
- > qu'il(s) a/ont pris connaissance du 'Global Compact Initiative' ou Pacte Mondial des Nations Unies, comme décrit dans la notice explicative.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(le nom doit être écrit en entier et la signature précédée par la mention « lu et approuvé »)

Pour l'exportateur  
Nom :

Pour la banque intervenante  
Nom :

Les articles sanctionnables par le droit pénal international portent sur :

- > les crimes de guerre
- > les génocides
- > les pires formes de travail des enfants.

Par les pires formes de travail de l'enfant il est notamment fait référence à tout travail qui nuit à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ([www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs](http://www.oecd.org/daf/investissement/principesdirecteurs)) sont des recommandations non contraignantes adressées aux entreprises. Ces principes constituent des normes de comportements responsables des multinationales, dans le respect des lois applicables.

Le site du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (<http://www.ocde-principesdirecteurs.fgov.be>) propose des informations aux entreprises concernant ces principes.

Le Pacte Mondial (<http://www.unglobalcompact.org>) consiste en dix principes et invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

Les **dix principes** sont les suivants :

#### **Droits de l'homme**

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

#### **Droit du travail**

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### **Environnement**

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### **Lutte contre la corruption**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## Document I: Renseignements relatifs à l'opération d'exportation et au financement

### 1. EXPORTATEUR

Nom :  
Personne de contact :  
Adresse :  
Numéro d'entreprise :  
Numéro de téléphone :  
Numéro de fax :  
Adresse e-mail :  
Site internet :

### 2. BANQUE INTERVENANTE

Nom :  
Personne de contact :  
Adresse :  
Numéro de téléphone :  
Numéro de fax :  
Adresse e-mail :  
Site internet :

### 3. DEBITEUR ET GARANT(S)

#### 3.1 Débiteur du contrat commercial: Mentionner le nom en toutes lettres et le sigle éventuel

Nom :  
Adresse :  
Statut :  
Site internet :

#### 3.2 Débiteur du contrat financier: Mentionner le nom en toutes lettres et le sigle éventuel

Nom :  
Adresse :  
Statut :  
Site internet :

## Document I: Renseignements relatifs à l'opération d'exportation et au financement

### INFORMATIONS DE BASE

Toutes les informations que vous mentionnez aux rubriques 1 à 5 y compris doivent uniquement se rapporter au contrat commercial ou à la partie du contrat pour laquelle vous demandez l'assurance de l'ONDD ou l'intervention de Finexpo.

### 3.3 Garant(s)

Précisez :

- > nom et adresse du garant :
- > nature :  aval  lettre de garantie bancaire.

Si des effets de commerce sont produits pour le capital et/ou les intérêts, mentionnez :

- > leur nature (lettres de change, billets à ordre, etc.) :
- > leur nombre respectif :
- > la procédure d'acceptation et d'émission :

### 4. OBJET DE L'OPERATION D'EXPORTATION

L'exportation consiste en:

- > Exécution de travaux: oui  non  en partie
- > Exécution d'études ou design: oui  non  en partie
- > Fourniture de services: oui  non  en partie
- > Fourniture de biens: oui  non  en partie
- > Fourniture d'équipement 'stand-alone' oui  non  en partie
- > Fourniture d'une installation/infrastructure complète : oui  non

Rôle de l'exportateur: Contractant principal  Sous-traitant

Description détaillée du projet (ou de l'installation) au sein duquel (de laquelle) s'inscrivent les équipements, travaux ou services considérés (Indiquer l'objet de votre contrat et les principales caractéristiques du projet):

La transaction s'inscrit-elle dans le cadre :

- d'une installation neuve ou d'un projet nouveau     de l'extension d'une installation déjà existante     de la modification d'une installation déjà existante

L'exportateur est actif dans le secteur suivant :

1	Matériel industriel	<input type="checkbox"/>
2	ICT – Matériel + logiciel (télécommunication y compris)	<input type="checkbox"/>
3	Services	<input type="checkbox"/>
4	Travaux d'entreprise (bâtiments, travaux de dragage, pipelines, etc.)	<input type="checkbox"/>
5	Transport de matériel	<input type="checkbox"/>
6	Production et fourniture d'énergie	<input type="checkbox"/>
7	Ressources minérales et mines	<input type="checkbox"/>
8	Épuration des eaux et distribution d'eau	<input type="checkbox"/>
9	Santé	<input type="checkbox"/>
10	Éducation	<input type="checkbox"/>
11	Transport public	<input type="checkbox"/>
12	Autres	<input type="checkbox"/>
	spécifiez :	

La transaction est relative au secteur suivant :

1	Electricité – Production – Charbon	<input type="checkbox"/>
2	Electricité – Production – Gaz	<input type="checkbox"/>
3	Electricité – Production – Pétrole	<input type="checkbox"/>
4	Electricité – Production – Hydroélectrique	<input type="checkbox"/>
5	Electricité – Production – Nucléaire	<input type="checkbox"/>
6	Electricité – Production – Renouvelable	<input type="checkbox"/>
7	Electricité – Distribution – Charbon	<input type="checkbox"/>
8	Electricité – Distribution – Gaz	<input type="checkbox"/>
9	Electricité – Distribution – Pétrole	<input type="checkbox"/>
10	Electricité – Distribution – Hydroélectrique	<input type="checkbox"/>
11	Electricité – Distribution – Nucléaire	<input type="checkbox"/>
12	Electricité – Distribution – Renouvelable	<input type="checkbox"/>
13	Electricité – Transport – Charbon	<input type="checkbox"/>
14	Electricité – Transport – Gaz	<input type="checkbox"/>
15	Electricité – Transport – Pétrole	<input type="checkbox"/>
16	Electricité – Transport – Hydroélectrique	<input type="checkbox"/>
17	Electricité – Transport – Nucléaire	<input type="checkbox"/>
18	Electricité – Transport – Renouvelable	<input type="checkbox"/>
19	Gaz - Production	<input type="checkbox"/>
20	Gaz - Distribution	<input type="checkbox"/>
21	Gaz – Transport	<input type="checkbox"/>
22	Pétrole – Production	<input type="checkbox"/>
23	Pétrole - Distribution	<input type="checkbox"/>
24	Pétrole – Transport	<input type="checkbox"/>
25	Raffinage du pétrole	<input type="checkbox"/>
26	« Soft commodities »	<input type="checkbox"/>
27	Non-ferreux	<input type="checkbox"/>
28	Acier	<input type="checkbox"/>
29	Autres matières premières	<input type="checkbox"/>
30	Exploitation minière	<input type="checkbox"/>
31	Infrastructure portuaire	<input type="checkbox"/>
32	Télécommunications	<input type="checkbox"/>
33	Complexes industriels	<input type="checkbox"/>
34	Épuration des eaux, traitement des déchets, dépollution du sol, etc.	<input type="checkbox"/>
35	Chimie, pétrochimie	<input type="checkbox"/>
36	Défense	<input type="checkbox"/>
37	Transports publics (bus, trains, trams, gares, aéroports, etc.)	<input type="checkbox"/>
38	Transport (routier, maritime, fluvial, etc.)	<input type="checkbox"/>
39	Textile	<input type="checkbox"/>
40	Services et études	<input type="checkbox"/>
41	Tourisme, parcs d'attractions, etc.	<input type="checkbox"/>
42	Soins de santé (hôpitaux, etc.)	<input type="checkbox"/>
43	Bâtiments (habitations, bureaux, bâtiments publics, etc.)	<input type="checkbox"/>
44	Agriculture / pêche / plantations	<input type="checkbox"/>
45	Bois	<input type="checkbox"/>
46	Infrastructure routière et autres travaux d'entreprise	<input type="checkbox"/>
47	Industrie agro-alimentaire / Alimentation	<input type="checkbox"/>
48	Autres, etc.	<input type="checkbox"/>
	spécifiez :	<input type="checkbox"/>

## 5. OPERATION D'EXPORTATION

### 5.1. Délais d'exécution

### 5.2 Montant du contrat dans la monnaie du contrat

Mentionnez :

- > le montant total du contrat dans la/les devise(s) contractuelle(s) :
- > la division du montant du contrat selon la partie destinée à l'exportation et la partie locale :
- > la division du montant du contrat selon les rubriques (si d'application) :
- > l'estimation des révisions du prix, si elle est prévue dans le contrat :

### 5.3 Modalités de paiement

### 5.4 Garanties de paiement

### 5.5 Sûretés

### 5.6 Garanties à émettre par l'exportateur

## 5. OPERATION D'EXPORTATION

### 5.1. Délais d'exécution

Mentionnez si possible le début et la fin de l'exécution pour chaque rubrique (matériel, prestations, etc.) et dans le cas échéant le moment de la livraison provisoire et/ou définitive.

### 5.3 Modalités de paiement

Précisez les modalités de paiement, par rubrique le cas échéant.

Si certains paiements se font via crédit documentaire, mentionnez alors :

la banque qui ouvre la L/C, la banque qui confirme la L/C le cas échéant, le montant et la période de validité (du/au), les documents exigés pour pouvoir bénéficier de la L/C.

### 5.6 Garanties à émettre par l'exportateur

Mentionnez pour chaque garantie (garantie de restitution d'acompte, garantie d'exécution, etc.) le bénéficiaire, le montant ou le pourcentage du montant du contrat, la durée (du/au) et les conditions de saisie.

Définissez les autres dispositions spécifiques.

Joignez une copie du (projet de) texte des garanties.

## 6. FINANCEMENT

### 6.1 Nature du financement

> Type d'intervention de l'Etat :

A) concessionnel

- bonification d'intérêt
- bonification d'intérêt et don complémentaire
- crédit mixte: crédit commercial + prêt d'Etat
- don pur
- prêt d'Etat uniquement

B) Commercial

> Type du crédit commercial :

- stabilisation des taux d'intérêt
- crédit fournisseur
- crédit fournisseur avec escompte
- crédit acheteur
- crédit de financement individuel (crédit de banque à banque)

> Autres :

> Motivation des modalités de financement

### 6.2 Montant du crédit

#### A préciser en cas de crédit commercial

- > Le montant total dans la devise du crédit :
- > Ce qui est financé et ce pour chaque montant/pourcentage
  - partie destinée à l'exportation
  - partie locale
  - intérêts intercalaires
  - la prime de l'ONDD

#### A préciser en cas de crédit mixte

- > Le montant total et la devise du crédit commercial :
- > Le montant et le crédit d'Etat demandé :
- > Ce qui est financé et ce pour chaque montant/pourcentage et par quel crédit
  - partie destinée à l'exportation
  - partie locale
  - intérêts intercalaires
  - la prime de l'ONDD

#### A préciser en cas de crédit d'Etat non combiné à un crédit commercial

- > Le montant du crédit d'Etat demandé :
- > Ce qui est financé et ce pour chaque montant/pourcentage
  - partie destinée à l'exportation
  - partie locale
  - intérêts intercalaires

### 6.3 Période de prélèvement en mois

### 6.4 Remboursement du capital

#### A préciser **uniquement en cas de crédit commercial**

- > la durée du crédit en mois :
- > la périodicité des remboursements (par exemple : semestriels, égaux et consécutifs ; donnez une explication dans les autres cas) :
- > la date ou le moment du premier remboursement :

## 6. FINANCEMENT

Les informations que vous mentionnez à la rubrique 6 doivent uniquement se rapporter au crédit ou à la partie du crédit pour laquelle vous demandez l'assurance de l'ONDD ou l'intervention de Finexpo.



## 6.5 Intérêts

### Précisez :

- > le taux d'intérêt commercial :
- > la nature des intérêts (fixes ou flottants) :
- > le mode de calcul (dégressif, progressif, etc.) :
- > la périodicité des paiements des intérêts :
- > la date ou le moment de la première échéance des intérêts intercalaires et des intérêts de crédit :

## 6.6 Etat des négociations

## 6.7 Concurrence

- > Nom de la/des entreprise(s) concurrente(s) :
- > Pays :

## 7. COMPOSITION DU MONTANT DE L'OPERATION

### 7.1 Intérêt belge (si connu et on best efforts basis)

- > Livraisons / prestations de l'exportateur lui-même - montant
- > sous-traitants belges potentiels (noms, produits et montant)

### 7.2 Incorporation étrangère: (si connue et on best efforts basis)

produits

nom du fournisseur et pays d'origine

montant

### 7.3 Dépenses locales

Total de 7.1 à 7.3 = montant de l'opération

## 7. COMPOSITION DU MONTANT DE L'OPERATION

### 7.1 Intérêt belge (si connu et on best efforts basis)

Précisez les livraisons/prestations que l'exportateur effectue lui-même : nature et montant ou pourcentage par rapport au montant de l'opération.

Précisez les livraisons/prestations des plus importants sous-traitants belges : nature et montant ou pourcentage par rapport au montant de l'opération.

Globalisez les autres sous-traitants belges.

### 7.2 Incorporation étrangère

Précisez les livraisons/prestations des plus importants sous-traitants étrangers : nature, montant ou pourcentage par rapport au montant de l'opération, pays d'origine et raison de l'achat à l'étranger.

#### Remarque

On entend par incorporation étrangère les biens/services (à l'exception des matières premières) que l'exportateur commande à l'étranger et ceci :

- soit directement
- soit via l'intermédiaire d'importateurs belges qui importent ces marchandises.

### 7.3 Dépenses locales

Précisez les dépenses locales de l'exportateur dans le pays du débiteur : nature et montant ou pourcentage par rapport au montant du contrat.

Les dépenses locales sont par exemple : des achats locaux de matériaux, coûts salariaux du personnel local, sous-traitants locaux.

## 8. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

### Introduction

L'évaluation des impacts sur l'environnement et sur la population locale des projets fait partie du processus d'instruction des demandes d'assurance crédit. Ainsi, toute demande d'assurance comprend des questions relatives aux aspects environnementaux et sociaux des transactions.

Ces questions ont pour but de permettre à l'ONDD de connaître et d'évaluer les éventuels impacts environnementaux des transactions proposées et de classer celles-ci en trois catégories (A=impact très important, B=impact modéré ou C=impact nul ou négligeable). A chaque catégorie correspond un processus d'évaluation détaillée du risque environnemental et des exigences spécifiques qui sont décrites dans la politique environnementale de l'ONDD ([www.ondd.be](http://www.ondd.be)).

Les trois critères principaux qui déterminent si une analyse environnementale approfondie doit être effectuée par l'ONDD sont les suivants :

- > le secteur d'activité du projet au sein duquel s'inscrit la transaction est-il un secteur sensible sur le plan environnemental ?
- > le projet au sein duquel s'inscrit la transaction se situe-t-il dans un milieu sensible sur le plan environnemental (aires protégées, patrimoine de l'humanité, milieux marins remarquables, ...) ?
- > le projet au sein duquel s'inscrit la transaction a-t-il des impacts significatifs sur l'environnement ?

Lorsque le projet est éligible à une analyse environnementale approfondie, des questions complémentaires plus spécifiques et plus détaillées peuvent alors éventuellement être posées à l'exportateur.

### A. Identité de la personne de contact pour les questions environnementales

Nom:  
Numéro de tél:  
Adresse e-mail:

### B. Localisation du projet au sein duquel s'inscrit la transaction

**8.1. Quelle est la localisation géographique précise du projet ?**  
(si possible joindre une carte de la zone d'implantation ou du tracé)

Pays : Ville :

**8.2. Le projet se situe-t-il dans :**

- Un site agricole
- Un site résidentiel
- Un site industriel existant / une infrastructure existante (port, aéroport, ..)
- Une zone écologiquement sensible\*
- Site à usage mixte (préciser) :
- Site off-shore
- Site ne disposant pas d'un usage spécifique

\* Si oui, merci de cocher dans la liste suivante :

## 8. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

### Remarque générale

Suite aux accords internationaux en la matière, l'ONDD est tenu d'examiner l'impact environnemental de tout projet pour lequel une demande d'assurance est introduite. Il s'agit d'évaluer les conséquences sur l'environnement, sur le contexte social et sur le patrimoine historique.

Il est attendu que les informations les plus complètes soient fournies en fonction des données existantes.

Les réponses aux questions permettront de cataloguer le projet en 1 des 3 catégories.

A : l'impact environnemental est indéniable et une Etude d'Impact Environnemental (EIE) est requise.

B : l'impact environnemental est probable et un questionnaire détaillé permettra d'en évaluer la portée.

C : l'impact environnemental est nul ou négligeable et aucune étude spécifique ne doit être réalisée.

Les projets sensibles (A) feront l'objet d'une publication sur notre site web avant toute prise de décision.

Les projets moins sensibles (B) feront l'objet d'une publication sur notre site web après émission de la police. Dans les deux cas une lettre sera adressée à l'exportateur l'informant de la classification de son projet et de la publication à faire.

Sont considérées comme zones sensibles par l'OCDE : les parcs nationaux et autres zones protégées identifiées par la législation nationale ou internationale ainsi que les autres zones d'importance internationale, nationale ou régionale, telles que les zones humides, les forêts d'un haut degré de biodiversité, les sites archéologiques et culturels ainsi que les zones importantes pour les populations indigènes et les groupes vulnérables.

Les zones sensibles sont notamment reprises sur les sites web des organisations suivantes:

- > le Programme des Nations Unies pour l'environnement : <http://www.unep-wcmc.org>  
Ce site web reprend notamment:
  - >> les zones protégées, les parcs nationaux et les réserves naturelles ;
  - >> les récifs coralliens ;
  - >> les mangroves ;
  - >> les forêts.
- > la Convention de Ramsar : <http://www.ramsar.org>
- > La 'World Heritage List' de l'Unesco : <http://www.unesco.org>

Et plus spécifiquement, concernant:

- > les récifs coralliens : <http://www.reefbase.org>
- > les zones désertiques : <http://www.infoplease.com/ipa/AO778851.html>

Zones écologiquement sensibles (voir liste sites web dans notice explicative):

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| Milieus marins remarquables (récifs coralliens, ...)   | <input type="checkbox"/> |
| Milieus insulaires   | <input type="checkbox"/> |
| Zones côtières remarquables (marais, mangroves,...)  | <input type="checkbox"/> |
| Zones menacées par la désertification  | <input type="checkbox"/> |
| Zones soumises à l'érosion   | <input type="checkbox"/> |
| Aires protégées (patrimoine de l'Humanité), parcs nationaux  | <input type="checkbox"/> |
| Zones classées au titre d'une convention internationale  | <input type="checkbox"/> |
| Zones d'intérêt culturel, historique ou archéologique  | <input type="checkbox"/> |
| Zones d'intérêt paysager majeur (terres vierges)   | <input type="checkbox"/> |
| Zones à biodiversité élevée  | <input type="checkbox"/> |
| Forêts tropicales  | <input type="checkbox"/> |
| Zones d'intérêt pour des groupes de population particulièrement vulnérables (peuples nomades, ...) | <input type="checkbox"/> |

### C. Informations générales

**8.3. L'exportateur dispose-t-il de procédures environnementales internes, de certificats, de normes de qualité qui peuvent être applicables à la transaction considérée ?** Si oui, veuillez préciser lesquels :

**8.4. Le projet bénéficie-t-il d'autres sources de financement et de couverture (nationales ou multilatérales) ?**

Oui  Non  Ne sait pas

Si oui, veuillez préciser lesquelles :

**8.5. Quelle est l'influence de l'exportateur dans le projet total et quelle est la part belge par rapport au total du projet ?**

### D. Prise en compte des facteurs environnementaux dans la conception et la mise en œuvre du projet

**8.6. Une étude d'impact sur l'environnement (EIE) a-t-elle été réalisée ou est-elle prévue ?**

Réalisée à la date suivante :  Non réalisée mais prévue:  Non prévue  Ne sait pas

Il peut s'agir d'une Etude d'Impact Environnementale (EIE) ou de toute autre étude environnementale.

L'Etude d'Impact Environnemental devrait au moins contenir les informations suivantes :

- description du projet
- description de l'environnement existant du projet
- description de l'impact sur l'environnement du projet
- description du cadre législatif/réglementaire
- description du suivi et du contrôle des procédures environnementales
- description de mesures d'atténuation éventuelles
- un résumé non-technique.

**8.7. Un plan de gestion environnemental est-il disponible ou est-il prévu ?**

Disponible et datant de :  Pas encore disponible mais prévu:  Non prévu  Ne sait pas

**8.8. Un permis environnemental a-t-il été octroyé par les autorités locales ?**  Oui /  Non

Si oui :

Permis octroyé à la date suivante :                      Permis octroyé par l'autorité suivante:

*Si l'évaluation du risque environnemental nécessite le recours à une étude d'impact sur l'environnement (et un plan de gestion environnemental), l'ONDD se réserve le droit d'en demander communication, en temps voulu, à l'exportateur.*

### E. Impacts sur l'environnement et sur la population locale

**8.9. A votre connaissance, le projet comporte-t-il un risque d'impact sur l'environnement en matière de :**

Rejets atmosphériques	Effluents liquides	Nuisances sonores	Qualité de l'air	Qualité de l'eau	Risques de contamination du sol	Production de déchets solides	Autres
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**8.10. A votre connaissance, le projet a-t-il des conséquences sur l'environnement en matière de protection des espèces animales et végétales:**

Oui    Non    Ne sait pas

Si oui, veuillez préciser quelle est, à votre connaissance, la nature des impacts du projet :

mise en danger d'espèces protégées    impacts sur zones de forte biodiversité    impacts sur zones demeurée vierges    Autres

**8.11. A votre connaissance, le projet fera-t-il l'objet d'un suivi environnemental consistant en la mise en place de mesures d'atténuation des impacts portant sur :**

Rejets atmosphériques	Effluents liquides	Nuisances sonores	Qualité de l'air	Qualité de l'eau	Risques de contamination du sol	Production de déchets solides	Impacts sur la flore et la faune	Autres
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**8.12. A votre connaissance, le projet appliquera-t-il des normes environnementales reconnues au plan national ou international?**

Normes du pays hôte	Normes de la Banque mondiale	Normes européennes	Normes belges	Autres normes	Ne sait pas
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez préciser lesquelles :

**8.13. A votre connaissance, le projet permet-t-il des bénéfices pour l'environnement ?**

Oui  Non  Ne sait pas

Si oui, veuillez préciser si les bénéfices attendus pour l'environnement relèvent :

de la modernisation d'installations déjà existantes  du remplacement d'installations existantes permettant une diminution des impacts environnementaux  de la nature du projet :  de l'utilisation de technologies 'environmental friendly' :  autre :

**8.14. A votre connaissance, le projet peut-il générer ou contribuer à générer :**

des déplacements de population  des expropriations  des modifications substantielles des modes de vie des populations locales  aucune des catégories précitées  Ne sait pas

Si oui, veuillez préciser combien de personnes, environ, sont concernées par ces impacts (+ le pourcentage approximatif par rapport à la population locale totale):

Moins d'une centaine, % :  Entre 100 et 1.000, % :  Entre 1.000 et 10.000, % :  Plus de 10.000, % :  Ne sait pas

**Commentaires éventuels :**

Document II:  
Questions spécifiques pour l'obtention de la couverture de l'ONDD

1. COUVERTURE SOUHAITEE

Cochez les risques que vous souhaitez couvrir :

- risque de résiliation
- risque de non-paiement des créances contractuelles
- risque de retournement du terme
- couverture en devises
- risque de saisie des garanties bancaires à constituer par l'exportateur
- risque concernant le matériel d'entreprise
- risque de saisie des garanties bancaires à émettre pour participer à une adjudication (bid bond)
- risque de change depuis la date de l'offre
- risque de change depuis la commande
- risque de remploi (en cas de bonification d'intérêts)

2. QUOTITE GARANTIE SOUHAITEE

(voir notice explicative quant aux choix possibles)

3. TRANSFERT DU DROIT AUX INDEMNITES

Document II:  
Questions spécifiques pour l'obtention de la couverture de l'ONDD

2. QUOTITE GARANTIE SOUHAITEE

Pour la quotité garantie, vous avez le choix entre les 8 options suivantes. Chaque option donne lieu à la perception d'une prime adaptée.

Option	Risque politique (= P) P + débiteur public P + banque publique	Débiteur privé	Banque privée
1	98 %	95 %	98 %
2	98 %	95 %	95 %
3	95 %	95 %	95 %
4	98 %	90 %	95 %
5	95 %	90 %	95 %
6	90 %	85 %	90 %
7	85 %	80 %	85 %
8	80 %	75 %	80 %

3. TRANSFERT DU DROIT AUX INDEMNITES

Mentionnez le nom de la banque à laquelle vous souhaitez transférer le cas échéant le droit aux indemnités résultant de la police d'assurance.

#### **4. CONSULTATION AUPRES DES ASSUREURS-CREDIT ETRANGERS**

#### **5. EXPERIENCE AVEC LE DEBITEUR/GARANT**

#### **6. EN CAS DE COUVERTURE DU MATERIEL D'ENTREPRISE**

##### **6.1 Description du matériel d'entreprise**

##### **6.2 Valeur au commencement des travaux**

##### **6.3 Valeur à la fin des travaux**

##### **6.4 Procédure d'amortissement**

#### **7. LITIGES**

#### **4. CONSULTATION AUPRES DES ASSUREURS-CREDIT ETRANGERS**

Suite aux accords internationaux dans le contexte de l'UE et de l'OCDE, l'ONDD ne peut prendre certaines décisions qu'après consultation préalable des assureurs-crédit étrangers ou des autorités étrangères.

Si vous voyez des inconvénients à une consultation, mentionnez-le avec vos arguments en la matière.

#### **5. EXPERIENCE AVEC LE DEBITEUR/GARANT**

Du contrat commercial et/ou financier.

##### **6.1 Description du matériel d'entreprise**

Ces informations doivent uniquement être mentionnées si vous souhaitez faire assurer le matériel d'entreprise.

Décrivez le matériel d'entreprise.

Mentionnez la valeur au commencement et à la fin des travaux ainsi que la procédure d'amortissement.

### Document III: Questions spécifiques pour obtenir un escompte de l'ONDD

Dans le cadre de crédits fournisseurs  $\leq$  3 millions d'euros et assortis d'un délai de crédit de 2 à 5 ans pour lesquels des effets de commerce sont émis.

Souhaite obtenir une offre d'escompte de la part de l'ONDD :

Montant du crédit :

Devise :



## Document IV: Informations complémentaires pour l'obtention d'une stabilisation des intérêts

La stabilisation des taux d'intérêt est accordée sur base de remboursements semestriels.

### 1. STABILISATION DU TAUX D'INTERET SOUHAITEE

- > Devise (veuillez justifier votre choix)
- > Taux d'intérêts CIRR  sans réservation  
 avec réservation ( + 0,2 %)

Pour information

Le questionnaire doit être complété avant la signature du contrat.

Si c'est la première fois que vous introduisez une demande auprès de Finexpo, veuillez joindre les documents suivants. Dans le cas contraire, complétez uniquement le point e) :

- a) informations relatives à l'activité de l'entreprise
- b) les trois derniers comptes annuels
- c) emploi moyen au cours des trois dernières années
- d) pourcentage des exportations au sein de l'Union Européenne dans votre chiffre d'affaires
- e) chiffre d'affaires de ces cinq dernières années dans le pays faisant l'objet de la demande.

Document V:  
Informations complémentaires pour l'obtention d'une bonification d'intérêt, d'une bonification d'intérêt et don complémentaire, d'un don pur ou d'un prêt d'Etat<sup>1</sup>

Le formulaire doit être complété avant la signature du contrat. Ce dernier doit prévoir qu'il n'entrera en vigueur que si la bonification d'intérêt, la bonification d'intérêt et don complémentaire, le don pur ou le prêt d'Etat à Etat (PEE) est octroyé par la Belgique.

## 1. INFORMATIONS GENERALES

### 1.1 Elément de concessionalité

- > pourcentage don pur
- > pourcentage PEE :
- > pourcentage crédit commercial :

### 1.2 Nature de l'adjudication

- Adjudication internationale
- Adjudication limitée
- Négociations directes
- Autres :  
- spécifiez:

### 1.3 Raisons pour lesquelles vous demandez une bonification d'intérêt, une bonification d'intérêt et don complémentaire ou un prêt d'Etat

- Demande du pays débiteur
- Alignement sur la concurrence étrangère (nom et pays des concurrents et modalités concessionnelles qu'ils offrent)
- Autres :  
- spécifiez:

### 1.4 Respect des règles de l'OCDE: expliquez pourquoi le projet n'est pas commercialement viable aux conditions de financement du marché.

### 1.5 Projet(s) dans le même secteur: votre firme a-t-elle connaissance de projets qui seraient financés, dans le même pays ou dans la région, par une institution internationale ou bilatérale de coopération au développement ?

Document V:  
Informations complémentaires pour l'obtention d'une bonification d'intérêt, d'une bonification d'intérêt et don complémentaire, d'un don pur ou d'un prêt d'Etat

### 1.4 Respect des règles de l'OCDE : expliquez pourquoi le projet n'est pas commercialement viable aux conditions de financement du marché.

La non-viabilité commerciale du projet impose que, selon les conditions du marché, le projet ne soit pas en mesure de générer sur une période de 10 ans des revenus suffisants pour couvrir les frais d'exploitation et pour assurer la rémunération des capitaux utilisés.

<sup>1</sup> A.R. du 30 mai 1997 relatif au renforcement de l'efficacité des instruments de soutien financier à l'exportation, M.B. du 27 juin 1997, modifié par l'article 457 de la loi programme du 24 décembre 2002, M.B., 31 décembre 2002, tel que complété par l'article 139 de la loi portant sur des dispositions diverses du 20 juillet 2006, M.B. du 28 juillet 2006.

## **2. LE PROJET ET SON IMPORTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS BENEFICIAIRE**

- 2.1 Contexte sectoriel: Décrivez la situation et la gestion concernant le secteur dans lequel se trouve le projet avec attention spécifique pour la région où le projet est localisé.**
- 2.2 De quelle manière l'activité est intégrée dans la politique nationale de développement et d'économie du pays bénéficiaire ?**
- 2.3 De quelle manière le projet contribue-t-il au développement durable ? (Développement durable: amélioration de la situation de la population concernée sans oblitérer les chances de développement des prochaines générations)**
- 2.4 En quoi le projet répond-t-il aux besoins prioritaires des bénéficiaires ?**
- 2.5 Quelles sont les conséquences locales du projet sur l'emploi, l'environnement et la disponibilité des biens et services ?**
- 2.6 Quels sont les capacités techniques, financières et humanitaires de l'institution responsable de l'exploitation du projet ?**
- 2.7 Une formation est-elle prévue dans le cadre du projet ? Si oui, quel type de formation, pour qui et où ?**
- 2.8 Faisabilité institutionnelle : quelle institution, ministère, parastatal, organisme avec garantie d'Etat, entreprise privée,... seront responsables dans le futur du suivi et des autres activités liées au projet ?**
- 2.9 Faisabilité financière: donnez un aperçu des coûts de fonctionnement attendus, des frais d'entretien et des investissements de remplacement. Comment ces coûts seront-ils financés après l'exécution du projet?**

### 3. IMPACT ECONOMIQUE DU PROJET POUR LA BELGIQUE

**3.1 Ce projet est-il pour vous le premier dans ce pays ? Si non, s'agit-il d'un repeat order ?**

**3.2 Quel est l'impact du projet sur la pénétration du marché?**

**3.3 Prévoyez-vous pour le proche avenir des projets accessoires dans ce pays ou dans cette région? Si oui, à quelles conditions ?**

**3.4 Quel est l'effet multiplicateur attendu pour l'économie belge?**

**3.5 Avez-vous déjà participé à des adjudications internationales pour des projets dans cette région? Avec quel résultat ?**

**3.6 Analyse du volet exportation**

- > A) prix de vente;
- > B) biens et services achetés avec mention séparée des frais locaux
- >  $C=A - B =$  valeur ajoutée
  - Division de C entre coûts de personnel, frais généraux et marges

#### **Pour information**

Le formulaire doit être complété avant la signature du contrat.

Si c'est la première fois que vous introduisez une demande auprès de Finexpo, veuillez joindre les documents suivants. Dans le cas contraire, complétez uniquement le point e) :

- a) informations relatives à l'activité de l'entreprise
- b) les trois derniers comptes annuels
- c) emploi moyen au cours des trois dernières années
- d) pourcentage des exportations au sein de l'Union Européenne dans votre chiffre d'affaires
- e) chiffre d'affaires de ces cinq dernières années dans le pays faisant l'objet de la demande

**3.1 Ce projet est-il pour vous le premier dans ce pays ? Si non, s'agit-il d'un repeat order ?**

Le projet est-il sujet à élargissement à l'avenir ? Si oui, avez-vous l'intention de passer à un « repeat order » ? A quelles conditions (commerciales ou concessionnelles) ?

**3.2 Quel est l'impact du projet sur la pénétration du marché ?**

- > De l'exportateur sur le marché concerné
- > Des sous-traitants belges

Il est nécessaire d'indiquer s'il s'agit pour l'entreprise concernée d'une première exportation vers le pays en question.

**3.4 Quel est l'effet multiplicateur attendu pour l'économie belge ?**

Perspectives (à court et moyen terme) de conclusion de futurs contrats aux conditions de financement commerciales dans le pays en question ou dans cette zone géographique.